

Mesures de soutien financier offertes aux entreprises autochtones durant la pandémie de COVID-19

Les entreprises autochtones (inuites, métisses, des Premières Nations) ont accès aux programmes de soutien aux entreprises offerts par le gouvernement du Canada durant la COVID-19.

Visitez [innovation.canada.ca](https://www.innovation.canada.ca) pour obtenir une liste personnalisée de mesures de soutien aux entreprises.

***IMPORTANT**

Toutes les entreprises qui sont tenues de produire une déclaration de revenus sont encouragées à remplir leur déclaration de 2019 pour s'assurer d'obtenir les prestations et crédits auxquels elles ont droit. Pour de plus amples renseignements sur la production de votre déclaration de 2019, visitez le [site Web de l'ARC](#).

Soutien ciblé aux entreprises autochtones

Financement des petites et moyennes entreprises autochtones et des institutions financières autochtones

- Les petites et moyennes entreprises autochtones peuvent obtenir des prêts sans intérêt et des contributions non remboursables auprès d'institutions financières autochtones.
- Un montant pouvant atteindre 40 000 dollars sera offert aux petites et moyennes entreprises autochtones sous la forme :
 - d'un prêt sans intérêt pouvant atteindre 30 000 dollars;
 - d'une contribution non remboursable pouvant atteindre 10 000 dollars.
- Communiquez avec votre [institution financière autochtone](#) pour présenter une demande de soutien.

Fonds de développement du tourisme autochtone

- Le fonds fournira 16 millions de dollars de subventions aux exploitants d'entreprises touristiques autochtones.
- Pour de plus amples renseignements, contactez l'Association touristique autochtone du Canada.

Mesures de soutien aux entreprises communautaires inuites, métisses et des Premières Nations

- Un montant de 117 millions de dollars permettra d'atteindre un plus grand nombre d'entreprises communautaires et microentreprises dans les communautés inuites, métisses et des Premières Nations situées dans les provinces qui ne sont pas éligibles aux mesures de soutien aux entreprises existantes.
- Le processus de demande de ces fonds sera bientôt annoncé.



Soutien disponible pour toutes les entreprises, dont les entreprises autochtones

Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)

- Le CUEC permet d'accorder des prêts sans intérêt jusqu'à concurrence de 40 000 dollars aux petites entreprises et aux organismes à but non lucratif en vue de les aider à payer leurs coûts de fonctionnement pendant une période où leurs revenus ont été temporairement réduits.
- Les petites entreprises et les organismes à but non lucratif doivent communiquer avec leur institution financière pour présenter une demande de prêt à ce titre.
- La liste des institutions financières participantes est offerte sur la page du [CUEC](#).
- Le gouvernement a annoncé un élargissement des critères d'admissibilité qui permettra bientôt aux entreprises dont la masse salariale est inférieure à 20 000 dollars de se qualifier si elles démontrent avoir des dépenses non reportables admissibles totalisant entre 40 000 dollars et 1,5 million de dollars en 2020. Sont visés les propriétaires uniques qui reçoivent des revenus directement de leur entreprise, les entreprises qui dépendent d'entrepreneurs et les sociétés familiales qui paient leurs employés au moyen de dividendes.
- Les petites et moyennes entreprises autochtones qui souhaitent présenter une demande d'aide jusqu'à concurrence de 40 000 dollars doivent choisir entre le CUEC ou le programme de soutien aux IFA, car les deux programmes ont un but semblable.

Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)

- Subvention de 75 % des salaires pour les entreprises admissibles.
- Sont admissibles les entreprises de toutes tailles et de tous les secteurs dont les revenus ont baissé d'au moins 15 % en mars et de 30 % au cours des mois suivants.
- Les sociétés appartenant à un gouvernement autochtone qui exploitent une entreprise et les sociétés de personnes dont les associés sont un gouvernement autochtone ou un employeur admissible sont des entités admissibles aux fins de la SSUC.
- Vous pouvez faire une demande à l'aide de [Mon dossier d'entreprise](#) de l'ARC ou de l'[application Formulaires Web](#).

Fonds d'aide et de relance régionale (FARR)

- Le FARR est destiné aux entreprises qui pourraient avoir besoin d'une aide supplémentaire pour se remettre de la pandémie de COVID-19, mais qui n'ont pas pu accéder aux mesures de soutien existantes.
- Près de 962 millions de dollars seront accordés dans le cadre du FARR.
- Faites une demande pour le FARR auprès de votre [organisme de développement régional](#).

Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) destinée aux petites entreprises

- L'AUCLC offre des prêts-subventions aux propriétaires d'immeubles commerciaux admissibles en échange d'une baisse de loyers de 75 % consentie aux propriétaires de petites entreprises touchées par la COVID-19 qui occupent leurs immeubles.
- Consultez la page de l'[Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial](#) pour obtenir de plus amples renseignements et présenter une demande.

Prestation canadienne d'urgence (PCU)

- La PCU fournit un avantage imposable de 500 dollars par semaine, jusqu'à concurrence de 16 semaines, aux travailleurs admissibles et aux travailleurs autonomes qui ont dû cesser de travailler à cause de la COVID-19.
- Rendez-vous à la page de la [Prestation d'urgence du Canada](#) pour faire votre demande.

Fonds de soutien aux entreprises du Nord (FSEN)

- Mise à disposition de 15 millions de dollars non remboursables à l'intention des entreprises des territoires pour les aider à assumer leurs coûts de fonctionnement.
- Le FSEN permet d'obtenir un soutien à court terme pour couvrir les frais de fonctionnement, sous la forme d'une subvention non remboursable pouvant aller de 2 500 dollars à 100 000 dollars.
- Visitez la page Web de [CanNor](#) pour présenter une demande.

Pour consulter d'autres programmes offerts aux entreprises autochtones, visitez la page [Le coronavirus \(COVID-19\) et les communautés autochtones](#) de Services aux Autochtones Canada.

